

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUCAU - COMMUNE DE BOUCAU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21640140600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ANGLET-ADOUR-OCEAN

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	45
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
A4 - Etat des provisions	53
A5 - Etalement des provisions	54
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	55
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	56
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	58
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	59
A8 - Etat des charges transférées	60
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	61

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	62
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	63
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	64
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	65
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	66
B1.6 - Etat des engagements reçus	67
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	68
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	70
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	71
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	72

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	73
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	77
C3.2 - Liste des établissements publics créés	78
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	80

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	81
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 6414000	COMMUNE DE BOUCAU Principal	BP 2022
------------------------------	---------------------------------------	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8657
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	131
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8569773,00	9085425,00	1033,84	1101,60

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	901,12	918,00
2	Produit des impositions directes/population	486,43	526,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	999,79	1124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	695,72	288,00
5	Encours de dette/population	763,54	821,00
6	DGF/population	80,43	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5645	0,5750
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9979	0,8930
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,6958	0,2560
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7637	0,7300

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 482 269,00	8 805 950,09

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 676 318,91

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	9 482 269,00	9 482 269,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 380 057,98	7 651 589,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	253 520,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 18 011,02	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 651 589,00	7 651 589,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 133 858,00	17 133 858,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 578 000,00	0,00	1 733 000,00	1 733 000,00	1 733 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 341 000,00	0,00	4 401 000,00	4 401 000,00	4 401 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 517 000,00	0,00	1 579 000,00	1 579 000,00	1 579 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 437 000,00	0,00	7 714 000,00	7 714 000,00	7 714 000,00
66	Charges financières	214 000,00	0,00	221 000,00	221 000,00	221 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 661 000,00	0,00	7 951 000,00	7 951 000,00	7 951 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	328 811,00	0,00	1 281 269,00	1 281 269,00	1 281 269,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	245 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		573 811,00	0,00	1 531 269,00	1 531 269,00	1 531 269,00
TOTAL		8 234 811,00	0,00	9 482 269,00	9 482 269,00	9 482 269,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 482 269,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	272 000,38	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00
73	Impôts et taxes	6 328 000,00	0,00	7 047 000,00	7 047 000,00	7 047 000,00
74	Dotations et participations	1 160 000,00	0,00	1 152 000,00	1 152 000,00	1 152 000,00
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 943 000,38	0,00	8 644 000,00	8 644 000,00	8 644 000,00
76	Produits financiers	4 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,09	10 000,09	10 000,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 957 000,38	0,00	8 655 200,09	8 655 200,09	8 655 200,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00	0,00	150 750,00	150 750,00	150 750,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00	0,00	150 750,00	150 750,00	150 750,00
TOTAL		8 107 000,38	0,00	8 805 950,09	8 805 950,09	8 805 950,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	676 318,91
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 482 269,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 380 519,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 423 000,00	253 520,00	5 887 480,00	5 887 480,00	6 141 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 423 000,00	253 520,00	5 887 480,00	5 887 480,00	6 141 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	901 585,14	0,00	842 396,98	842 396,98	842 396,98
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	901 585,14	0,00	842 396,98	842 396,98	842 396,98
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 324 585,14	253 520,00	6 729 876,98	6 729 876,98	6 983 396,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00	0,00	150 750,00	150 750,00	150 750,00
041	Opérations patrimoniales (4)	55 594,00	0,00	499 431,00	499 431,00	499 431,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	205 594,00	0,00	650 181,00	650 181,00	650 181,00
	TOTAL	2 530 179,14	253 520,00	7 380 057,98	7 380 057,98	7 633 577,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 011,02
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 651 589,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	394 623,00	0,00	1 712 625,00	1 712 625,00	1 712 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 172 000,00	2 172 000,00	2 172 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	394 623,00	0,00	3 884 625,00	3 884 625,00	3 884 625,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	308 167,14	0,00	410 668,00	410 668,00	410 668,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	757 102,86	0,00	271 531,02	271 531,02	271 531,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 696,00	0,00	648 064,98	648 064,98	648 064,98
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 005 600,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
	Total des recettes financières	2 131 566,00	0,00	1 736 264,00	1 736 264,00	1 736 264,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 526 189,00	0,00	5 620 889,00	5 620 889,00	5 620 889,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	328 811,00	0,00	1 281 269,00	1 281 269,00	1 281 269,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	245 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	55 594,00	0,00	499 431,00	499 431,00	499 431,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	629 405,00	0,00	2 030 700,00	2 030 700,00	2 030 700,00

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 155 594,00	0,00	7 651 589,00	7 651 589,00	7 651 589,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					7 651 589,00
---	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 380 519,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 733 000,00		1 733 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 401 000,00		4 401 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 579 000,00		1 579 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	221 000,00	0,00	221 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	250 000,00	250 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 000,00		6 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 281 269,00	1 281 269,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 951 000,00	1 531 269,00	9 482 269,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 482 269,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	750,00	750,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	842 396,98	0,00	842 396,98
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 141 000,00		6 141 000,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	164 431,00	164 431,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	485 000,00	485 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 983 396,98	650 181,00	7 633 577,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 011,02
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 651 589,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	160 000,00		160 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	257 000,00		257 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes	7 047 000,00		7 047 000,00
74	Dotations et participations	1 152 000,00		1 152 000,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	0,00	28 000,00
76	Produits financiers	1 200,00	0,00	1 200,00
77	Produits exceptionnels	10 000,09	750,00	10 750,09
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 655 200,09	150 750,00	8 805 950,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	676 318,91
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 482 269,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	410 668,00	0,00	410 668,00
13	Subventions d'investissement	1 712 625,00	0,00	1 712 625,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 172 000,00	485 000,00	2 657 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	14 431,00	14 431,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	648 064,98	0,00	648 064,98
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		250 000,00	250 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 281 269,00	1 281 269,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	406 000,00		406 000,00
Recettes d'investissement – Total		5 349 357,98	2 030 700,00	7 380 057,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	271 531,02
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 651 589,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 578 000,00	1 733 000,00	1 733 000,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	27 000,00	27 000,00
60612	Energie - Electricité	290 000,00	347 000,00	347 000,00
60622	Carburants	28 000,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	2 100,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	195 000,00	190 000,00	190 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	13 000,00	13 000,00
60633	Fournitures de voirie	28 000,00	30 000,00	30 000,00
60636	Vêtements de travail	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	23 500,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	17 500,00	17 500,00
611	Contrats de prestations de services	320 000,00	318 000,00	318 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	22 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	75 000,00	78 000,00	78 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	22 000,00	22 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	130 000,00	140 000,00	140 000,00
6161	Multirisques	82 000,00	79 000,00	79 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	40 000,00	40 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	17 000,00	17 000,00
6188	Autres frais divers	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	500,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	28 000,00	28 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	21 000,00	21 000,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	37 000,00	37 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	8 400,00	8 400,00
6284	Redevances pour services rendus	9 500,00	9 500,00	9 500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	29 400,00	47 700,00	47 700,00
63512	Taxes foncières	6 900,00	6 400,00	6 400,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 341 000,00	4 401 000,00	4 401 000,00
6218	Autre personnel extérieur	110 300,00	92 910,00	92 910,00
6331	Versement mobilité	44 550,00	45 457,00	45 457,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	110,00	156,00	156,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	48 300,00	50 436,00	50 436,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 600,00	6 858,00	6 858,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 088 350,00	2 121 531,00	2 121 531,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	43 330,00	48 433,00	48 433,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	0,00	16 604,00	16 604,00
64118	Autres indemnités titulaires	511 230,00	533 402,00	533 402,00
64131	Rémunérations non tit.	199 600,00	183 581,00	183 581,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	374 920,00	379 427,00	379 427,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	675 400,00	691 699,00	691 699,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 100,00	7 279,00	7 279,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	192 000,00	188 641,00	188 641,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 460,00	7 631,00	7 631,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 250,00	19 055,00	19 055,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 500,00	7 900,00	7 900,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 517 000,00	1 579 000,00	1 579 000,00
6531	Indemnités	88 500,00	88 750,00	88 750,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	6 500,00	6 600,00	6 600,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 700,00	9 550,00	9 550,00
6535	Formation	6 000,00	10 000,00	10 000,00
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	52,00	100,00	100,00
65548	Autres contributions	233 938,00	254 100,00	254 100,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	161 000,00	140 000,00	140 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	24 833,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	437 000,00	490 000,00	490 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	20 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	507 062,00	527 000,00	527 000,00
65888	Autres	18 915,00	17 900,00	17 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 437 000,00	7 714 000,00	7 714 000,00
66	Charges financières (b)	214 000,00	221 000,00	221 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	207 726,00	214 000,00	214 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 738,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	1 000,00	1 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	9 012,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6714	Bourses et prix	7 000,00	8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 661 000,00	7 951 000,00	7 951 000,00
023	Virement à la section d'investissement	328 811,00	1 281 269,00	1 281 269,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	245 000,00	250 000,00	250 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	245 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		573 811,00	1 531 269,00	1 531 269,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		573 811,00	1 531 269,00	1 531 269,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 234 811,00	9 482 269,00	9 482 269,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 482 269,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	20 191,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-19 191,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	160 000,00	160 000,00	160 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	272 000,38	257 000,00	257 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,38	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 700,00	6 000,00	6 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 900,00	5 000,00	5 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 000,00	2 600,00	2 600,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	240 000,00	223 000,00	223 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes	6 328 000,00	7 047 000,00	7 047 000,00
73111	Impôts directs locaux	3 564 590,00	4 211 067,00	4 211 067,00
73211	Attribution de compensation	2 207 865,00	2 207 865,00	2 207 865,00
73221	FNGIR	545,00	545,00	545,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	148 000,00	152 000,00	152 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	27 000,00	25 000,00	25 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	380 000,00	450 523,00	450 523,00
74	Dotations et participations	1 160 000,00	1 152 000,00	1 152 000,00
7411	Dotation forfaitaire	554 457,00	549 251,00	549 251,00
74121	Dotation de solidarité rurale	98 700,00	110 559,00	110 559,00
74127	Dotation nationale de péréquation	31 000,00	36 524,00	36 524,00
744	FCTVA	6 584,00	4 510,00	4 510,00
74718	Autres participations Etat	42 834,00	90 000,00	90 000,00
74748	Participat° Autres communes	3 758,00	3 143,00	3 143,00
7478	Participat° Autres organismes	109 543,00	100 563,00	100 563,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 400,00	251 870,00	251 870,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	300 000,00	0,00	0,00
748388	Autres	1 115,00	1 115,00	1 115,00
7488	Autres attributions et participations	4 609,00	4 465,00	4 465,00
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00	28 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	25 000,00	25 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 943 000,38	8 644 000,00	8 644 000,00
76	Produits financiers (b)	4 000,00	1 200,00	1 200,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	4 000,00	1 200,00	1 200,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	10 000,09	10 000,09
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 000,09	10 000,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 957 000,38	8 655 200,09	8 655 200,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	150 000,00	150 750,00	150 750,00
722	Immobilisations corporelles	150 000,00	150 000,00	150 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	750,00	750,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	150 750,00	150 750,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 107 000,38	8 805 950,09	8 805 950,09

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		676 318,91
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 482 269,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	27 000,00	54 493,00	54 493,00
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	94 000,00	352 944,00	352 944,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	10 000,00	44 000,00	44 000,00
128	Opération d'équipement n° 128 (5)	40 000,00	60 000,00	60 000,00
129	Opération d'équipement n° 129 (5)	136 000,00	0,00	0,00
130	Opération d'équipement n° 130 (5)	135 000,00	3 878 000,00	3 878 000,00
131	Opération d'équipement n° 131 (5)	187 000,00	755 000,00	755 000,00
34	Opération d'équipement n° 34 (5)	479 000,00	381 322,00	381 322,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	23 000,00	94 000,00	94 000,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	201 000,00	103 000,00	103 000,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	1 000,00	0,00	0,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	90 000,00	164 721,00	164 721,00
Total des dépenses d'équipement		1 423 000,00	5 887 480,00	5 887 480,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	901 585,14	842 396,98	842 396,98
1641	Emprunts en euros	553 246,00	621 000,00	621 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	60 696,00	15 800,00	15 800,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	287 643,14	205 596,98	205 596,98
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		901 585,14	842 396,98	842 396,98
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 324 585,14	6 729 876,98	6 729 876,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	150 000,00	150 750,00	150 750,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	750,00	750,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	750,00	750,00
	Charges transférées (9)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	55 594,00	499 431,00	499 431,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	12 195,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	17 991,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	24 284,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 124,00	14 431,00	14 431,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	485 000,00	485 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		205 594,00	650 181,00	650 181,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 530 179,14	7 380 057,98	7 380 057,98

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	253 520,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	18 011,02
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 651 589,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	394 623,00	1 712 625,00	1 712 625,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	67 310,00	62 500,00	62 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 700,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	148 096,00	600 000,00	600 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	11 625,00	11 625,00	11 625,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	78 592,00	757 500,00	757 500,00
1341	D.E.T.R. non transférable	84 300,00	281 000,00	281 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 172 000,00	2 172 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 172 000,00	2 172 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		394 623,00	3 884 625,00	3 884 625,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 065 270,00	682 199,02	682 199,02
10222	FCTVA	103 204,00	205 668,00	205 668,00
10226	Taxe d'aménagement	204 963,14	205 000,00	205 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	757 102,86	271 531,02	271 531,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 696,00	648 064,98	648 064,98
276351	Créance GFP de rattachement	60 696,00	15 800,00	15 800,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	632 264,98	632 264,98
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 005 600,00	406 000,00	406 000,00
Total des recettes financières		2 131 566,00	1 736 264,00	1 736 264,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 526 189,00	5 620 889,00	5 620 889,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	328 811,00	1 281 269,00	1 281 269,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	245 000,00	250 000,00	250 000,00
28031	Frais d'études	69 670,00	69 669,39	69 669,39
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	487,78	487,78
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 476,00	1 475,57	1 475,57
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 902,00	1 902,00	1 902,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	9 235,00	9 234,42	9 234,42
28051	Concessions et droits similaires	16 134,00	11 405,65	11 405,65
28132	Immeubles de rapport	4 081,00	4 080,42	4 080,42
28151	Réseaux de voirie	700,00	1 398,75	1 398,75
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 121,00	624,91	624,91
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 484,00	8 166,44	8 166,44
28158	Autres installat°, matériel et outillage	32 327,00	27 860,89	27 860,89
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	749,00	748,75	748,75
28182	Matériel de transport	42 493,00	44 696,43	44 696,43
28183	Matériel de bureau et informatique	9 647,00	14 241,96	14 241,96
28184	Mobilier	16 829,00	13 241,43	13 241,43
28188	Autres immo. corporelles	29 152,00	40 765,21	40 765,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		573 811,00	1 531 269,00	1 531 269,00
041	Opérations patrimoniales (9)	55 594,00	499 431,00	499 431,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	485 000,00	485 000,00
2031	Frais d'études	40 577,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 822,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	14 431,00	14 431,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	12 195,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		629 405,00	2 030 700,00	2 030 700,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 155 594,00	7 651 589,00	7 651 589,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 651 589,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : ECOLES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 660 857,20	a 507,00	54 493,00	b 54 493,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 693,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 693,98	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	608 394,72	507,00	54 493,00	54 493,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	299 633,78	0,00	50 356,00	50 356,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 734,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	378,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	142 084,82	507,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	63 823,78	0,00	4 137,00	4 137,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	98 739,74	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 034 768,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 034 768,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-55 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 851 631,82	a 2 056,00	352 944,00	b 352 944,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	14 592,00	14 592,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	14 592,00	14 592,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	817 505,38	2 056,00	338 352,00	338 352,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	16 027,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	781 055,93	2 056,00	334 890,00	334 890,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 998,76	0,00	3 462,00	3 462,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 422,70	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 034 126,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 034 126,44	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-355 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : COMPLEXES SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 925 422,47	a 0,00	44 000,00	b 44 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 644,16	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	104 944,88	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 699,28	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 774 778,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 774 778,31	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-44 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : A.D.A.P.

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		85 991,15	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 991,15	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	27 246,38	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	53 073,15	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	5 671,62	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 129 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DU CCAS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		747 977,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	747 977,25	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	747 977,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 130 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		172 207,69	a 0,00	3 878 000,00	b 3 878 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172 207,69	0,00	3 878 000,00	3 878 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	172 207,69	0,00	3 870 533,00	3 870 533,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	7 467,00	7 467,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 1 538 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 538 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	500 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	757 500,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	281 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 339 500,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 131 (1)
LIBELLE : TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE JOLIOT CURIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 204,92	a 0,00	755 000,00	b 755 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 204,92	0,00	755 000,00	755 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	12 204,92	0,00	755 000,00	755 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 37 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	37 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-717 500,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)
LIBELLE : VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 422 082,60	a 226 678,00	381 322,00	b 381 322,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 763 987,08	226 678,00	381 322,00	381 322,00	0,00
21311	Hôtel de ville	2 123,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 937,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 619 936,33	226 678,00	381 322,00	381 322,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	131 383,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	545,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 060,78	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 658 095,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 658 095,52	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-608 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS URBAINS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		83 171,60	a 0,00	94 000,00	b 94 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	83 171,60	0,00	94 000,00	94 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	59 991,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 840,00	0,00	94 000,00	94 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-94 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RUE GEORGES LASSALLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		295 458,79	a 0,00	103 000,00	b 103 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	281 028,72	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	281 028,72	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 430,07	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	14 430,07	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 111 625,00
13	Subventions d'investissement	0,00	111 625,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	100 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	11 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	8 625,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 507 262,61	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 552,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 552,93	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 492 709,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	649 480,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	17 976,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 467 749,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	301 336,18	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	56 167,61	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)
LIBELLE : ACQUISITION DE BIENS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 846 773,06	a 24 279,00	164 721,00	b 164 721,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	82 178,26	21 074,00	7 772,00	7 772,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	16 308,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	65 869,29	21 074,00	7 772,00	7 772,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 751 604,81	3 205,00	156 949,00	156 949,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 797,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	13 579,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage de voirie	55 104,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	50 307,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	339 066,04	215,00	127 650,00	127 650,00	0,00
2182	Matériel de transport	738 349,80	0,00	12 100,00	12 100,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	249 716,36	1 723,00	17 199,00	17 199,00	0,00
2184	Mobilier	81 562,88	297,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	220 040,70	970,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 989,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 989,99	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-164 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	636 800	16 444	0	812 955	0	44 000	0	0	182 300	5 037 378	0	6 729 877
- Equipements municipaux (2)		16 444	0	812 955	0	44 000	0	0	0	4 999 489	0	5 872 888
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	14 592	0	14 592
- Opérations financières	636 800											636 800
Dépenses d'ordre	650 181											650 181
Total dépenses de l'exercice	1 286 981	16 444	0	812 955	0	44 000	0	0	182 300	5 037 378	0	7 380 058
RAR N-1 et reports	18 011	23 982	0	507	0	0	0	0	0	229 031	0	271 531
Total cumulé dépenses d'investissement	1 304 992	40 426	0	813 462	0	44 000	0	0	182 300	5 266 409	0	7 651 589
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 306 699	306 000	0	37 500	0	0	0	0	632 265	1 369 125	0	7 651 589
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	5 306 699	306 000	0	37 500	0	0	0	0	632 265	1 369 125	0	7 651 589

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 747 269	4 931 264	0	389 528	202 400	671 793	515 823	49 195	52 700	922 297	0	9 482 269
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 747 269	4 931 264	0	389 528	202 400	671 793	515 823	49 195	52 700	922 297	0	9 482 269
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 132 244	174 740	0	318 543	0	104 163	0	0	27 000	46 886	2 374	8 805 950
RAR N-1 et reports	676 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	676 319
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 808 563	174 740	0	318 543	0	104 163	0	0	27 000	46 886	2 374	9 482 269

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		1 286 981	40 426	0	813 462	0	44 000	0	0	182 300	5 266 409	0	7 633 578
Dépenses réelles		636 800	40 426	0	813 462	0	44 000	0	0	182 300	5 266 409	0	6 983 397
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	636 800	0	0	0	0	0	0	0	182 300	23 297	0	842 397
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	40 426	0	813 462	0	44 000	0	0	0	5 243 112	0	6 141 000
107	ECOLIS	0	0	0	55 000	0	0	0	0	0	0	0	55 000
113	BATIMENTS COMMUNAUX	0	0	0	3 462	0	0	0	0	0	351 538	0	355 000
120	COMPLEXES SPORTIFS	0	0	0	0	0	44 000	0	0	0	0	0	44 000
128	A.D.A.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	60 000
129	REHABILITATION DU CCAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
130	CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 878 000	0	3 878 000
131	TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE JOLIOT CURIE	0	0	0	755 000	0	0	0	0	0	0	0	755 000
34	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	0	9 844	0	0	0	0	0	0	0	598 156	0	608 000
36	AMENAGEMENTS URBAINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 000	0	94 000
37	TRAVAUX RUE GEORGES LASSALLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 000	0	103 000
87	ACQUISITIONS FONCIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
91	ACQUISITION DE BIENS	0	30 582	0	0	0	0	0	0	0	158 418	0	189 000

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	650 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 181
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	150 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 750
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	499 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	499 431

RECETTES													
Total recettes investissement		5 306 699	306 000	0	37 500	0	0	0	0	632 265	1 369 125	0	7 651 589
Recettes réelles		3 275 999	306 000	0	37 500	0	0	0	0	632 265	1 369 125	0	5 620 889
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	406 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	406 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	682 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	682 199
13	Subventions d'investissement	0	306 000	0	37 500	0	0	0	0	0	1 369 125	0	1 712 625
16	Emprunts et dettes assimilées	2 172 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 172 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	15 800	0	0	0	0	0	0	0	632 265	0	0	648 065
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		2 030 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 030 700
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	1 281 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 281 269
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	499 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	499 431

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 747 269	4 931 264	0	389 528	202 400	671 793	515 823	49 195	52 700	922 297	0	9 482 269
Dépenses réelles		216 000	4 931 264	0	389 528	202 400	671 793	515 823	49 195	52 700	922 297	0	7 951 000
011	Charges à caractère général	0	464 717	0	256 602	24 000	70 781	0	0	47 700	869 200	0	1 733 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 315 186	0	39 314	45 000	0	0	0	0	1 500	0	4 401 000

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	1 000
022	Dépenses imprévues	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
65	Autres charges de gestion courante	0	138 361	0	89 112	131 700	599 212	514 823	49 195	5 000	51 597	0	1 579 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	216 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 000
67	Charges exceptionnelles	0	2 000	0	4 500	1 700	1 800	0	0	0	0	0	10 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 531 269</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 531 269</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 281 269</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 281 269</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>250 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>250 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 132 244	174 740	0	318 543	0	104 163	0	0	27 000	46 886	2 374	8 805 950
Recettes réelles		7 981 494	174 740	0	318 543	0	104 163	0	0	27 000	46 886	2 374	8 655 200
013	Atténuations de charges	0	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	4 740	0	225 400	0	2 600	0	0	0	21 886	2 374	257 000
73	Impôts et taxes	7 022 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	7 047 000
74	Dotations et participations	958 294	0	0	93 143	0	100 563	0	0	0	0	0	1 152 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	1 000	0	0	27 000	0	0	28 000
76	Produits financiers	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
77	Produits exceptionnels	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>150 750</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>150 750</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>150 750</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>150 750</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9621333173	06/07/2021	600 000,00	0,00	856,68	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		600 000,00	0,00	856,68	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 390 898,03									
1641 Emprunts en euros (total)					11 390 898,03									
00001218040	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE			05/04/2019	500 000,00	F	EURIBOR	1,810	1,810	EUR	T	P	N	A-1
0991019	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES			13/03/2018	1 500 000,00	R		0,950	0,950	EUR	T	P	N	A-1
1710060	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/06/2005		02/03/2006	400 000,00	V	EURIBOR	3,790	3,790	EUR	T	P	N	A-1
1711318	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			25/03/2008	37 000,00	C		4,530	4,530	EUR	A	P	N	A-1
208015	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			10/12/2007	1 200 000,00	R	EURIBOR	4,200	4,200	EUR	A	P	N	B-1
254068	DEXIA CREDIT LOCAL			01/09/2010	1 268 127,98	R	EURIBOR	4,250	4,250	EUR	T	P	N	E-1
254095	CREDIT LOCAL DE FRANCE			01/03/2008	1 187 361,74	F		4,690	4,690	EUR	T	P	N	A-1
269551	DEXIA CREDIT LOCAL			01/09/2010	1 268 127,98	R		3,970	3,970	EUR	T	P	N	E-3
269963	DEXIA CREDIT LOCAL			01/12/2010	53 250,00	F		2,240	2,240	EUR	T	P	N	A-1
269964	DEXIA CREDIT LOCAL			01/12/2010	114 000,00	F		2,240	2,240	EUR	T	P	N	A-1
3140	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	01/01/2013		05/04/2013	300 000,00	F		4,720	4,720	EUR	T	C	N	A-1
3309469000	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	04/06/2003		15/01/2004	292 114,00	F		4,760	4,760	EUR	T	P	N	A-1
33100	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			23/02/2011	550 000,00	R		2,380	2,380	EUR	T	C	N	A-1
464463	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT			01/11/1997	25 916,33	R		4,300	4,300	EUR	A	P	N	A-2
505955	CSSE FRANÇAISE FINANCIERE (LA BANQUE POSTALE)			01/04/2016	154 000,00	F		1,880	1,880	EUR	T	C	N	A-1

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
51076904239	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE			05/02/2011	641 000,00	F		3,350	3,350	EUR	T	C	N	A-1
51085358295	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE			05/06/2012	500 000,00	F		4,910	4,910	EUR	T	C	N	A-1
5658196	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE			05/03/2019	500 000,00	R		1,300	1,300	EUR	T	P	N	A-1
9114780	POITOU-CHARENTES CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	17/11/2012		28/02/2013	250 000,00	F		4,650	4,650	EUR	T	P	N	A-1
9322706	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			04/03/2014	350 000,00	F		3,560	3,560	EUR	T	C	N	A-1
9487473	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			15/04/2015	300 000,00	F		2,440	2,440	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 390 898,03									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 610 017,36					566 250,52	196 453,81	0,00	17 715,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 610 017,36					566 250,52	196 453,81	0,00	17 715,44
00001218040	N	0,00	A-1	441 478,78	16,99	F	EURIBOR	1,810	22 011,39	7 841,93	0,00	1 792,64
0991019	N	0,00	A-1	1 222 330,27	15,99	R		1,200	71 079,84	13 019,23	0,00	652,38
1710060	N	0,00	A-1	99 121,45	3,99	V	EURIBOR	0,550	24 576,38	494,54	0,00	31,89
1711318	N	0,00	A-1	18 957,31	10,72	C		4,530	1 540,55	858,77	0,00	602,69
208015	N	0,00	B-1	613 703,34	10,93	R	EURIBOR	4,200	51 663,14	26 133,53	0,00	1 329,64
254068	N	0,00	E-1	933 546,65	15,66	R	EURIBOR	4,250	39 158,98	39 598,87	0,00	3 062,04
254095	N	0,00	A-1	486 009,46	4,99	F		4,690	71 282,25	21 849,09	0,00	1 566,87
269551	N	0,00	E-3	933 546,65	15,66	R		3,970	39 158,98	36 990,00	0,00	2 860,30
269963	N	0,00	A-1	15 029,02	3,91	F		2,240	3 885,40	304,16	0,00	20,11
269964	N	0,00	A-1	32 174,29	3,91	F		2,240	8 318,07	651,17	0,00	43,05
3140	N	0,00	A-1	125 000,00	6,25	F		4,720	20 000,00	5 546,00	0,00	1 170,17
3309469000	N	0,00	A-1	41 058,20	1,98	F		4,760	20 043,44	1 600,12	0,00	208,40
33100	N	0,00	A-1	194 117,44	5,99	R		0,950	32 352,96	1 728,86	0,00	157,94
464463	N	0,00	A-2	6 306,60	6,98	R		1,550	1 252,68	91,26	0,00	27,11
505955	N	0,00	A-1	94 966,59	8,99	F		1,880	10 266,68	1 712,99	0,00	393,67
51076904239	N	0,00	A-1	288 450,00	8,99	F		3,350	32 050,00	9 260,44	0,00	1 312,27
51085358295	N	0,00	A-1	168 361,55	4,42	F		4,910	33 672,32	7 646,56	0,00	459,25
5658196	N	0,00	A-1	433 017,96	16,99	R		1,550	22 913,21	6 128,69	0,00	441,43
9114780	N	0,00	A-1	121 081,12	5,99	F		4,650	17 921,55	5 320,77	0,00	417,12
9322706	N	0,00	A-1	163 333,44	6,99	F		3,560	23 333,32	5 503,17	0,00	359,96
9487473	N	0,00	A-1	178 427,24	8,28	F		2,440	19 769,38	4 173,66	0,00	806,51
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 610 017,36					566 250,52	196 453,81	0,00	17 715,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
464463	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	25 916,33	6 306,60	2	32,00				0,00		1,550	91,26	0,00	0,10
TOTAL (A)		25 916,33	6 306,60						0,00			91,26	0,00	0,10
Barrière simple (B)														
208015	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	1 200 000,00	613 703,34	1	25,00				0,00		4,200	26 133,53	0,00	9,28
TOTAL (B)		1 200 000,00	613 703,34						0,00			26 133,53	0,00	9,28
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
254068	DEXIA CREDIT LOCAL	1 268 127,98	933 546,65	1	27,50				0,00		4,250	39 598,87	0,00	14,12
269551	DEXIA CREDIT LOCAL	1 268 127,98	933 546,65	3	27,50				0,00		3,970	36 990,00	0,00	14,12
TOTAL (E)		2 536 255,96	1 867 093,30						0,00			76 588,87	0,00	28,24
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 762 172,29	2 487 103,24						0,00			102 813,66	0,00	37,63

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	1	0	0	0	
	% de l'encours	62,38	0,10	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 122 914,12	6 306,60	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	9,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	613 703,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	1	0	0	
	% de l'encours	14,12	0,00	14,12	0,00	0,00	
	Montant en euros	933 546,65	0,00	933 546,65	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2015-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installat	15	15/12/2015
L	Autres agencements et aménagements de terrain	15	15/12/2015
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2015
L	Bâtiments légers, abris	10	15/12/2015
L	Camions et véhicules industriels	8	15/12/2015
L	Coffre-fort	20	15/12/2015
L	Construction sur sol d'autrui : durée du bail à co	0	15/12/2015
L	Equipement de cuisines	10	15/12/2015
L	Equipements de cuisines	10	15/12/2015
L	Equipements garages et ateliers	10	15/12/2015
L	Equipements sportifs	10	15/12/2015
L	Frais d'étude (si non suivi de travaux)	5	15/12/2015
L	Frais d'insertion (si non suivi de travaux)	5	15/12/2015
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	15/12/2015
L	Immeubles de rapport	50	15/12/2015
L	Installation de voirie	20	15/12/2015
L	Installations et appareils de chauffage	10	15/12/2015
L	Logiciels	2	15/12/2015
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	6	15/12/2015
L	Matériels classiques	6	15/12/2015
L	Matériels informatiques	3	15/12/2015
L	Mobilier	15	15/12/2015
L	Plantations	15	15/12/2015
L	Subvention d'équipement versées : bien immobiliers	25	15/12/2015
L	Subvention d'équipement versées : biens mobiliers	5	15/12/2015
L	Subvention d'équipement versées : projets d'infras	30	15/12/2015
L	Voitures	7	15/12/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		843 146,98	I 843 146,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		842 396,98	842 396,98
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	621 000,00	621 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	221 396,98	221 396,98
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		750,00	750,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	750,00	750,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	843 146,98	253 520,00	18 011,02	1 114 678,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 996 001,98	III 2 996 001,98
Ressources propres externes de l'année (a)		1 058 732,98	1 058 732,98
10222	FCTVA	205 668,00	205 668,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	205 000,00	205 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	15 800,00	15 800,00
27638	Créance Autres établissements publics	632 264,98	632 264,98
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 937 269,00	1 937 269,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	69 669,39	69 669,39
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	487,78	487,78
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	1 475,57	1 475,57
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	1 902,00	1 902,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	9 234,42	9 234,42
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	11 405,65	11 405,65
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	4 080,42	4 080,42
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	1 398,75	1 398,75
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	624,91	624,91
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	8 166,44	8 166,44
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	27 860,89	27 860,89
281782	<i>Matériel de transport (m. à dispo)</i>	748,75	748,75
28182	<i>Matériel de transport</i>	44 696,43	44 696,43
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	14 241,96	14 241,96
28184	<i>Mobilier</i>	13 241,43	13 241,43
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	40 765,21	40 765,21
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	406 000,00	406 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 281 269,00	1 281 269,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 996 001,98	0,00	0,00	271 531,02	3 267 533,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 114 678,00
Ressources propres disponibles	IV	3 267 533,00
Solde	V = IV – II (6)	2 152 855,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					200 000,00	170 875,03										2 924,59	10 052,34	
SOLIHA	2018	P	Réhabilitation logts La Poste	CREDIT COOPERATIF	200 000,00	170 875,03	14,99	T	F		1,750	F		1,750	A-1	EUR	2 924,59	10 052,34
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					90 000,00	54 985,09										1 661,76	4 895,38	
SOLIHA	2013	P	Rue L. Aubrac-Réhabilitation 2 logts	CREDIT COOPERATIF	90 000,00	54 985,09	9,81	M	F		3,150	F		3,150	A-1	EUR	1 661,76	4 895,38
TOTAL GENERAL					290 000,00	225 860,12										4 586,35	14 947,72	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	19 534,07
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	833 682,65
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	853 216,72
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 655 200,09

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,86
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2021	Mobilier : location balayeuse	29 694,39	UGAP DIRECT	7	39 592,52	39 592,52	39 592,52	39 592,52	89 083,11	247 453,19

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					5 369 546,66	2 522 299,07	221 088,47
Au profit d'organismes publics					5 369 546,66	2 522 299,07	221 088,47
2011	Biremont 2	EPFL	12	A	669 842,14	145 443,73	100 000,00
2011	Retrait SITCOM : part emprunts transférés	SITCOM	15	A	1 318 882,75	29 247,81	15 748,13
2012	La Poste	EPFL	20	A	284 433,57	138 033,93	12 548,54
2015	Sémard	EPFL	15	A	1 658 819,64	1 026 554,36	0,00
2016	2015-Eclairage public 2016-02	SDEPA	15	A	10 086,01	6 881,64	659,25
2017	2015-Eclairage public 2017-03	SDEPA	15	A	35 803,85	26 848,31	2 303,62
2017	La Lèbe	EPFL	20	A	581 198,11	459 045,70	28 690,36
2018	2016-Eclairage public 2018-01	SDEPA	15	A	42 146,87	34 419,91	2 649,66
2018	2016-Eclairage public 2018-01	SDEPA	15	A	22 054,36	18 011,05	1 386,50
2018	2017-Eclairage public 2018-01	SDEPA	15	A	25 056,69	20 462,94	1 575,25
2018	2016-Eclairage public 2018-01	SDEPA	15	A	54 311,62	44 354,43	3 414,44
2019	Péri	EPFL	15	A	491 378,43	409 965,24	40 996,52
2019	2017-Eclairage public 2018-02	SDEPA	15	A	102 752,41	90 249,81	6 381,95
2020	2018-Eclairage public	SDEPA	15	A	72 780,21	72 780,21	4 734,25
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					5 369 546,66	2 522 299,07	221 088,47

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
65548	N°1 participation		DIVERS ORGANISMES	Association	98,00
65548	N°1 participation		SCENE NATIONALE BAYONNE	Etablissement de droit public	95 000,00
65548	N°1 participation		SIVU TXAKURRAK	Etablissement de droit public	14 061,00
65548	N°1 participation		SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	Etablissement de droit public	39,00
65548	N°2 participation		SYNDICAT PARC DES SPORTS BOUCAU TARNOS	Etablissement de droit public	144 902,00
6557	N°1 participation	subvention complém aides ANAH	DIVERS ORGANISMES	Association	5 000,00
6558	N°1 participation		ANTIC	Association	300,00
6558	N°1 participation	Forfait enfant	ASSOCIATION BOKALEKO IKASTOLA	Association	7 788,00
6558	N°1 participation		ASSOCIATION D AIDE FAMILIALE ET SOCIALE	Association	49 195,00
6558	N°1 cotisation		CAUE 64	Etat	760,00
6558	N°1 participation	mise à disposition salle de sport	COLLEGE HENRI BARBUSSE	Département	1 200,00
6558	N°1 cotisation		DIVERS ORGANISMES	Association	300,00
6558	N°1 cotisation		MAIRES DES PYRENEES ATLANTIQUES	Association	2 728,00
6558	N°1 participation	Forfait enfant	OGEC ECOLE JEANNE D ARC	Association	53 156,00
6558	N°1 participation	part. frais fonction. IRVE	SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	Etablissement de droit public	300,00
6558	N°1 cotisation	Conseil en énergie partagé	SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	Etablissement de droit public	2 500,00
6558	N°1 participation	transports scolaires	SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE-ADOUR	Etablissement de droit public	9 040,00
6558	N°2 participation	participation communale transport scolai	SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE-ADOUR	Etablissement de droit public	3 185,00
6558	N°1 participation	frais scolarité enfants boucalais	VILLE DE BAYONNE	Commune	9 548,00
657362	N°1 subvention		CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	Etablissement de droit public	490 000,00
6574	N°1 subvention		ACI GASCONHA	Association	100,00
6574	N°1 subvention		ADCMR CAEM PYRENEES ATLANTIQUES	Association	25 000,00
6574	N°1 subvention		AEFH 64 CIDFF	Association	1 500,00
6574	N°1 subvention		ALCOOL ASSISTANCE (LA CROIX D'OR)	Association	160,00
6574	N°1 subvention		AMICALE DE LA CALE SARRAUTE	Association	250,00
6574	N°1 subvention		ASSOC ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	Association	100,00
6574	N°1 subvention		ASSOC JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS	Association	200,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION CAMINANTE (TRAIT D'UNION)	Association	5 145,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION DON DU SANG BENEVOLE DE TARNOS ET ENVI	Association	200,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION GADJE-VOYAGEURS 64	Association	700,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION JOUR DE FETE	Association	4 000,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION SAINT JEAN	Association	100,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION SPORTIVE LES CIGALES	Association	500,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION VALENTIN HAUY	Association	100,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 subvention		BANQUE ALIMENTAIRE DE BAYONNE ET DU PAYS BASQUE	Association	500,00
6574	N°1 subvention		BOUCAU TARNOS STADE	Association	27 000,00
6574	N°1 subvention		BOUCAU TENNIS CLUB	Association	2 970,00
6574	N°1 Subvention		CENTRE ATHERBEA	Association	3 000,00
6574	N°1 subvention		CENTRE CULTUREL SOCIAL BOUCAU TARNOS	Association	4 500,00
6574	N°1 subvention		CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	Association	390 000,00
6574	N°1 subvention		CERCLE AMIS DE L ART	Association	450,00
6574	N°1 subvention		CLAVETTE & CIE	Association	4 000,00
6574	N°1 subvention		COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL BOUCAU	Association	15 000,00
6574	N°1 subvention		DIVERS ASSOCIATIONS	Association	572,00
6574	N°1 subvention		ECOLE RUGBY BOUCAU TARNOS STADE	Association	1 800,00
6574	N°1 subvention		ELAN BOUCALAIS SECTION FOOTBALL	Association	16 500,00
6574	N°1 subvention		ESSOR CYCLISTE BASQUE	Association	1 500,00
6574	N°1 subvention		FACECO (SUBV EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN)	Association	2 000,00
6574	N°1 subvention		HANDISPORT PAYS BASQUE (SUBV)	Association	900,00
6574	N°1 subvention		LA BOUCALAISE	Association	2 500,00
6574	N°1 subvention		LA CIMADE	Association	200,00
6574	N°1 subvention		LA MONTILLANA	Association	150,00
6574	N°1 subvention		LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	663,00
6574	N°1 subvention		PETANQUE BOUCALAISE	Association	200,00
6574	N°1 subvention	action dans les écoles	PREVENTION ROUTIERE	Association	450,00
6574	N°1 subvention		S COMME CHAT	Association	1 000,00
6574	N°1 subvention		SECOURS CATHOLIQUE PAYS BASQUE	Association	100,00
6574	N°1 subvention		SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	Association	100,00
6574	N°1 subvention		SICS BOUCAU TARNOS	Association	12 240,00
6574	N°1 subvention		SOS FAMILLE EMMAUS BAYONNE	Association	500,00
6574	N°1 subvention		VAL D ADOUR MARITIME	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
ADAP-128	1 307 146,00	-854 849,00	452 297,00	352 297,00	60 000,00	40 000,00	0,00
Trx rue	302 552,00	95 907,00	398 459,00	295 459,00	103 000,00	0,00	0,00
Lassa-37							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	0,00	24,00	22,10	1,00	23,10
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	0,00	5,00	3,80	0,00	3,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00	0,00	4,00	3,50	0,00	3,50
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
REDACTEUR	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		54,00	7,12	61,12	59,65	7,12	66,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,00	7,12	28,12	27,85	7,12	34,97
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	11,00	0,00	11,00	10,90	0,00	10,90
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	13,00	0,00	13,00	11,90	0,00	11,90
AGENT DE MAITRISE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		12,00	0,00	12,00	11,00	2,00	13,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	C	7,00	0,00	7,00	8,00	0,00	8,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BIBLIOTHECAIRE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE DE BOUCAU - Principal - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		96,00	8,12	104,12	98,75	10,12	108,87

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	S	368	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
18/03/2021 -	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		ETABLISSEMENT PUBLIC	490 000,00
18/03/2021 -	CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU		ASSOCIATION	390 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SCENE NATIONALE		CONTRIBUTION	95 000,00
SIVU TXAKURRAK		CONTRIBUTION	14 060,80
SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES		CONTRIBUTION	39,00
SYNDICAT PARC DES SPORTS BOUCAU TARNOS		CONTRIBUTION	144 902,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	action sociale		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	9 463 000,00	6,53	37,00	11,98	3 501 310,00	19,30
TFPNB	40 800,00	8,51	41,77	0,00	17 042,00	8,51
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 503 800,00	6,54			3 518 352,00	19,24

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2022

Présenté par le Maire (1),

A Boucau, le 14/04/2022

le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Boucau, le 14/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Boucau, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil Municipal réuni(e) en session ordinaire.